

Séance ordinaire du 24 mai 2025
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de SERRIERES-EN-CHAUTAGNE

Délibération n°2025-021

Objet : Attributions des subventions communales 2025

Date de la convocation et de l'affichage : lundi 19 mai 2025
Nombre de conseillers en exercice : 13
Nombre de conseillers présents : 08
Nombre de pouvoirs : 02
Nombre de votants : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 mai, le conseil municipal de la commune de SERRIERES-EN-CHAUTAGNE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Brigitte TOUGNE-PICAZO, Maire.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
TOUGNE-PICAZO Brigitte	X			
JOURDAN Jean-Marc	X			
PARIS Nicole	X			
BOTTOLI David	X			
BONVARLET Pierre-Alexandre		X		MERLE Alexandre
DESLOGES Laurence			X	
LYARD Céline			X	
MAILLET Jacques	X			
MERLE Alexandre	X			
MOLLEX Mylène			X	
MUGNIER Allison	X			
PIEDVACHE Gaëtan		X		MAILLET Jacques
TRUCHE Nadine	X			

A été nommé secrétaire de séance : TRUCHE Nadine

Rapporteur : Brigitte TOUGNE-PICAZO, Maire.

Exposé des motifs :

Mme le Maire rappelle que le tissu associatif est particulièrement dynamique sur la commune.

Par leurs activités, les associations sont des acteurs essentiels en termes de lien social, de développement culturel et sportif pour tous les âges.



Le conseil municipal soutient déjà les associations en mettant à disposition des locaux, une aide technique ou matérielle, l'impression de documents en mairie, l'aide à la communication et l'information (panneau d'affichage).

Il est proposé d'aider les associations par le versement de subvention de fonctionnement, d'investissement ou de projet, conformément au règlement d'attribution de subvention adopté lors de la séance du 12 décembre 2024 comme suit :

Associations	Subventions 2025 proposées	Votes
Entente Football Chautagne	800 €	Pour :08 Contre :01 (M. JOURDAN)
Club canin des pays du Grand Lac	800 €	Pour :07 Contre :02 (MM. BOTTOLI et JOURDAN)
La Chautothèque	800 €	Pour :08 Contre :02 (MM. BOTTOLI et JOURDAN)
Sou des écoles	800 €	Pour :09 Contre :01 (M. JOURDAN)
Karaté Club de Chautagne	800 €	Pour :08 Contre :02 (MM. BOTTOLI et JOURDAN)
Etablissement français du sang	300 €	Pour :10
Roller (4 enfants)	20 € / enfant de la commune	Pour : 10
Culoz Basket Club (4 enfants)		
Seyssel sur Rhône Basket (3 enfants)		
Jeunes Sapeurs-Pompiers (5 enfants)		

Mme le Maire ne prend part au vote pour la subvention attribuée au Club canin des Pays du Grand Lac, étant adhérente à l'association. Elle demande à M. BOTTOLI de faire de même pour la subvention attribuée à l'Entente Football Chautagne. M. BOTTOLI, entraîneur au sein de cette association, ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité :

- ✦ **APPROUVE** l'attribution des subventions présentées ci-dessus.

Fait et délibéré à Serrières-en-Chautagne le 24 mai 2025.

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du 26 mai 2025.

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le 26 mai 2025.

Le Maire
Brigitte TOUGNE-PICAZO

Le Secrétaire de séance
Nadine TRUCHE

